

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201203-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES FORMALISEES- CONSULTATION DES MARCHES D'ASSURANCE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE, Antoine GOYER à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 30
Pouvoirs : 03

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES AU-DELA DU MONTANT DES PROCEDURES
FORMALISEES- CONSULTATION DES MARCHES D'ASSURANCE**

Rapporteur : Armelle Gégousse

Considérant le besoin de la ville de Ploemeur de renouveler ces marchés d'assurances arrivant à échéance au 31 décembre 2020 afin de couvrir les risques liés son activité,

Considérant que l'objet des marchés est la souscription des contrats d'assurance, que ce marché est réparti en 5 lots :

- 1er lot : Dommages aux biens et Risques annexes
- 2ème lot : Responsabilité civile et Risques annexes
- 3ème lot : Flotte automobile et Risques annexes
- 4ème lot : Protection juridique
- 5ème lot : Risques statutaires

Considérant que ces marchés sont conclus à prix forfaitaire annuel, pour une durée de quatre années,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu le dossier de consultation des entreprises publié sur la plateforme dématérialisée le 5 août 2020, avec publicité auprès du BOAMP et du JOUE, à échéance de dépôt des offres au 2 octobre 2020.

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 2 décembre 2020 décidant d'attribuer les marchés aux sociétés :

- pour le lot 1 : dommages aux biens, à la société GROUPAMA
- pour le lot 2 : responsabilité civile, à la société AREAS
- pour le lot 3 : flotte automobile, à la société SMACL
- pour le lot 4 : protection juridique, à la société SMACL
- pour le lot 5 : statut - risques statutaires, à la société GROUPAMA

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés concernés et toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure ainsi que ses avenants.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire